Image not found or type unknown

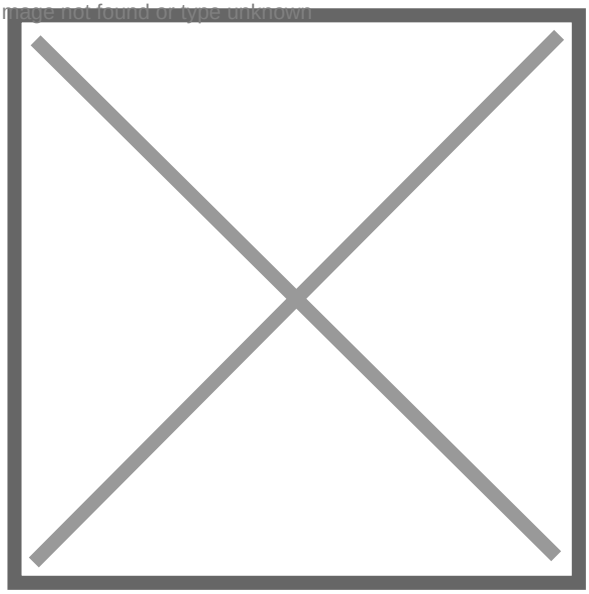

Achat lunette de soleil impossibilité de remboursement

Par **G.Mel**, le **29/07/2020** à **20:46**

Bonjour,

J'ai effectué un achat ce jour chez "Txxx Cxxx" pour des lunettes de soleil. Je suis revenue? 5 min après mon achat? car les lunettes ne correspondaient pas à mes attentes au niveau de la protection contre le soleil (catégorie 2). Pendant mon achat, la conseillère m'a affirmé que ce type de lunettes ne me gênerait pas malgrè la catégorie 2.

Lorsque je suis retournée à la boutique, le remboursement m'a été refusé, la proposition étant : un avoir ou un échange. Après 20 min de discusion, l'avoir n'était plus possible et la responsable n'avait pas ses CGV.

Pouvez-vous m'aider et me dire s'ils ont le droit de me refuser un remboursement ?

Merci d'avance.

Bien cordialement.

Par **Lag0**, le **30/07/2020** à **07:24**

Bonjour,

La règle est qu'un achat fait en magasin est ferme et définitif (pas de droit de rétractation).

Certains commerçants reprennent et remboursent, mais c'est un geste commercial, ils n'en ont aucune obligation.

Dans votre cas, je ne comprends pas bien si vous avez juste changé d'avis ou si vos lunettes ne sont pas conformes à la commande, car là, ce serait différent...

Par **G.Mel**, le **30/07/2020** à **11:02**

Merci pour votre retour.

Mon problème est que cela a été un défaut de conseil puisque la vendeuse m’a assuré que les lunettes de catégorie 2 me protégerait du soleil. Or dès ma sortie en extérieur (soit 5minutes après mon achat) la gêne m’est apparu.
Bien sûr en magasin impossible de voir le rendue en extérieur.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés